

LIMITONS LA POLLUTION PUBLICITAIRE !

Le 23 janvier prochain, la Ville de Paris lancera la révision de son Règlement local de Publicité (RLP). Les Parisien.ne.s pourront contribuer au débat public et donner leur avis du 24 au 02 mai via le registre dématérialisé*.

Les publicités agressives et anarchiques ne se comptent plus sur l'espace public (écrans publicitaires lumineux animés, les taxis customisés, les baies lumineuses de certains commerces...) et ce, malgré leur interdiction par le RLP.

À l'origine de la création de celui-ci en 2011, les élu.e.s écologistes se sont battu.e.s contre l'envahissement de la publicité dans notre quotidien et, en 2017, ont obtenu une victoire supplémentaire avec l'interdiction des panneaux lumineux animés.

Dans le 18e, nous veillons inlassablement au signalement des affichages publicitaires qui ne respectent pas le RLP. Nous revendiquons ainsi le droit de se déplacer sans faire l'objet de sollicitations commerciales agressives au mépris de l'occupation de l'espace public, notamment pour nos enfants plus particulièrement vulnérables et exposés. Nous voulons une ville apaisée qui régule et bannisse l'affiche publicitaire, bras armé du consumérisme, contraire aux enjeux de l'écologie.

Alors que depuis le début d'année, pour des raisons juridiques, le mobilier urbain d'information est libre de toute occupation publicitaire, nous proposerons au prochain conseil d'arrondissement le retrait 1630 mobiliers urbains et la plantation d'un arbre en remplacement.

Faisant le vœu que la future concertation du RLP permettra de limiter encore les espaces publicitaires, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour 2018 et la pleine réussite de vos projets.

*www.enquetes-publiques.com

Frédéric BADINA, Galla BRIDIER, Philippe DURAND, Pascal JULIEN, Loïc LORENZINI, Douchka MARKOVIC, Sandrine MEES, Ana VERISSIMO. Permanence : Local EELV Paris 18 - 5 rue Brisson (PC3-bus 60 : Porte Montmartre) – 01 53 41 16 28 – 06 26 48 40 19